Ensemble, combattons pour nos droits !



Problèmes dans le paiement de vos salaires ; clause de mobilité ou de modulation qui ne tient pas compte de vos contraintes familiales ; problèmes relationnels avec le client et/ou la hiérarchie ; absence d'informations sur la vie de votre entreprise ; ...
Vous souhaitez que cela change ?
La CGT est là pour vous informer, vous aider à défendre vos droits, à vous organiser collectivement par l'élaboration de revendications permettant l'amélioration de vos conditions de vie et de travail.
Voilà pourquoi nous revendiquons, entre autres, l'attribution de rémunérations en adéquation avec les évolutions du métier ; la valorisation de l'ancienneté ; la possibilité d'adapter ses horaires pour tenir compte de contraintes familiales ...

la cgt est là ...

Depuis plus de 100 ans, la CGT accompagne les salarié(e)s dans leur quête d'un monde meilleur. Rejoignez-la !

http://cgthotessepresta.blogspot.fr

Un souci, contactez-nous !

la cgt Fédération sociétés d'études

Coordination des Hôtesses d'Accueil
http://cgthotessepresta.blogspot.fr/
263, Rue de Paris - Case 421 - 93514 - MONTREUIL Cedex
Tél. : +33 (0) 1 55 82 89 41 - **Fax :** +33 (0) 1 55 82 89 42
Mail : ccnpresta@cgt.fr - **Site Internet :** www.soc-etudes.cgt.fr

Contact

Adhésion

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : |_|_|_|_|_|
Ville : .....
Entreprise *(nom et adresse)* : .....
.....
Fonction dans l'Entreprise
(Cadre, Agent de Maîtrise, ou Employé.) :
.....
Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Mail : .....

A remettre à un militant, à envoyer par mail, ou à retourner directement à la Fédération des Sociétés d'Etudes - CGT

la cgt Fédération sociétés d'études



Hôtesses d'Accueil

Salarié(e)s du Secteur de l'ACCUEIL en Entreprise,

vous avez des DROITS !

Personnel sur site



Nous dénonçons les clauses de mobilité et la modulation parfois abusives. <u>Vous êtes nombreux à vous voir</u> :

- proposer des postes sans respecter vos contraintes familiales et géographiques ;
- imposer la prise des congés en fonction de ceux du client ;
- contraints à effectuer des dépassements d'horaire pour palier à l'absence d'un(e) collègue ;
- être subordonnés au client en lieu et place de votre entreprise ;
- obligés de former vos collègues en sus de vos tâches habituelles.

<u>La CGT propose</u> :

- **la limitation de la clause de mobilité à 1 heure de temps de trajet et 25 kms autour du lieu d'habitation ;**
- **la plannification au moins 2 mois à l'avance des congés payés ;**
- **la mise en place d'un quota d'au moins 10 % d'hôtesses / hôtes « *multi-sites* » pour palier aux absences ;**
- **l'établissement d'un cahier des charges précis sur les tâches à accomplir chez un client ;**
- **que les formations soient assurées par des personnes dédiées.**

la cgt peut vous aider ...

Personnel multi-sites



Les salarié(e)s mulit-sites se voient imposer une disponibilité large, avec des délais de prévenance extrêmement courts, souvent la veille pour le lendemain, si ce n'est le jour même. Ils/elles n'ont pas ou peu de planning. Ils/elles sont souvent dans l'incertitude quant à leurs horaires. Et sont parfois, même obligé(e)s de déjeuner dans les transports en commun qui les conduisent sur leur second site d'affectation.

En outre, leur polyvalence est très mal récompensée, à tel point que nous pouvons considérer cette situation comme une forme moderne d'esclavagisme.

<u>La CGT rappelle</u> qu'aucun Contrat de Travail ne peut vous soumettre à une disponibilité permanente. Elle dénonce cette atteinte préjudiciable à la vie sociale et familiale des salarié(e)s.

Voilà pourquoi elle milite pour la communication des plannings de disponibilité au moins 15 jours à l'avance ;

que le temps de trajet *(domicile/travail)* soit rémunéré ;

que le secteur d'intervention soit défini précisément.

la cgt va vous aider ...

Personnel permanent



Les problèmes de conditions de travail, de rémunération et de reconnaissance ne sont pas l'apanage des seul(e)s salarié(e)s du terrain.

Le personnel permanent est soumis à une pression constante exercée par les clients, leurs subordonnés, et surtout leur hiérarchie qui exige d'eux des résultats, sans fournir les moyens nécessaires à la réalisation de ceux-ci.

Ils sont amenés quotidiennement à prendre des décisions et voient leurs tâches multipliées :

- gestion commerciale,
- recrutement,
- paie,
- planification, ...

Cette situation engendre de nombreux travaux en dehors de leurs heures de travail, souvent à leur domicile.

<u>La CGT dénonce</u> cet état de fait qui augmente les tensions entre les salarié(e)s, notamment entre hôtesses / hôtes d'accueil et leur hiérarchie directe, source de risques psycho-sociaux et de mal-être au travail. En cela, elle revendique la limitation du nombre d'hôtes / hôtesses managé(e)s par un(e) seul(e) responsable à 50 salarié(e)s.

la cgt doit vous aider ...

la cgt

Fédération sociétés d'études

Syndiquez-vous ...

Syndiquez-vous ...